



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG
Secteur Paiements directs – Programmes

Janvier 2020

Instructions relatives à l'art. 59 et à l'annexe 4 de l'ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (Ordonnance sur les paiements directs, OPD)

du 23 octobre 2013, RS 910.13

Prairies extensives, prairies peu intensives et surfaces à litière, du niveau de qualité II

1 Généralités

Les présentes instructions relatives à l'OPD contiennent la méthodologie et les clés qui permettent, à partir de la composition botanique, d'évaluer le niveau de qualité II des surfaces de promotion de la biodiversité (prairies extensives et peu intensives et surfaces à litière).

Les critères ont été élaborés sur des bases phytosociologiques, en tenant compte de relevés effectués dans toute la Suisse et de l'avis d'experts consultés¹. En outre, les considérations suivantes ont été prises en compte :

- Le seuil de qualité a été fixé de façon à exclure les surfaces qui ne possèdent pas un potentiel d'évolution et à considérer comme de qualité suffisante les surfaces présentant un réel potentiel d'évolution de la composition botanique ou dont la qualité est avérée.
 - Pour atteindre l'objectif de maintenir et promouvoir la biodiversité dans les surfaces de promotion de la biodiversité, il faut que l'incitation et les opportunités d'atteindre la qualité minimale soient comparables pour les exploitants dans toutes les régions. Par conséquent, les clés ont été subdivisées selon les deux critères suivants :
 1. Dans les Alpes internes (Cantons des Grisons et du Valais) et au Sud des Alpes, les conditions sont plus favorables pour une biodiversité plus élevée. Les critères sont donc plus exigeants pour les Alpes internes et le Sud des Alpes que pour le Nord des Alpes.
 2. Les clés sont plus sévères pour les régions présentant un potentiel biologique élevé. Sont considérées comme telles, les zones en altitude car des études montrent que les herbages d'altitude présentent généralement une biodiversité plus élevée. Etant donné, qu'il est difficile d'utiliser l'altitude comme délimitation, le potentiel biologique de la région est évalué par le biais de plantes indicatrices. Celles-ci indiquent les conditions écologiques trouvées principalement dans les étages subalpins et montagnards.
- Lors de l'évaluation de chaque surface, on tient d'abord compte des grandes zones biogéographiques (Nord et Sud des Alpes) et ensuite du potentiel biologique régional défini en premier lieu par l'altitude à laquelle se trouve la parcelle.
- Les critères choisis sont les plus simples possibles tout en étant scientifiquement valables. La détermination de la qualité doit être réalisable par des personnes sans formation pointue en botanique. Les indicateurs sont des espèces végétales ou des groupes d'espèces végétales dont le niveau d'exigence écologique et l'apparence morphologique sont très proches (par exemple laîches, gentianes bleues et violettes, trèfles jaunes à grosses inflorescences, etc.).
 - Afin de sensibiliser les agriculteurs/trices et les motiver à reconnaître la qualité de leurs surfaces de compensation écologique, seules les espèces «positives» c'est-à-dire indicatrices de qualité ont été retenues dans les clés d'évaluation. Les espèces végétales «négatives», indiquant des parcelles peu propices à évoluer favorablement (p.ex. lampés, chiendent), n'ont pas été prises en considération.

2 Méthode d'évaluation de la qualité biologique des surfaces de promotion de la biodiversité (prairies extensives, prairies peu intensives et surfaces à litière)

2.1 Généralités

Le présent chapitre décrit la manière de procéder dans le terrain pour déterminer la part de la parcelle qui remplit les exigences minimales du niveau de qualité II.

Une parcelle est souvent hétérogène du point de vue de sa qualité biologique. Seule la part de la parcelle dont la qualité biologique est suffisante (pour autant qu'elle forme un ensemble cohérent et n'est

¹ Le rapport "Définition de la qualité minimale pour les surfaces de compensation écologique herbagères" décrit l'élaboration des critères et cite les personnes ayant participé à cette élaboration. Ce document peut être obtenu auprès de l'OFAG.

pas recouverte de plus de 50 % d'arbres et de buissons) donne droit à des contributions pour la qualité.

La méthode décrite ci-dessous permet de définir le potentiel biologique régional valable pour la parcelle et d'en délimiter le pourcentage qui remplit les exigences minimales du niveau de qualité II. En outre, elle documente la procédure de contrôle, ce qui rend possible des vérifications ultérieures en cas de litige.

La méthode requiert une vision d'ensemble des différents types de prairies / surfaces à litière présents dans la région où le contrôle a lieu et une bonne connaissance du fonctionnement des clés du chapitre 3.

2.2 Marche à suivre

L'évaluation de la qualité d'une parcelle se fait à la demande de l'exploitant.

Le période optimale pour procéder à l'examen de la parcelle se situe au cours de la première pousse, avant la première utilisation.

La marche à suivre est adaptée à la situation : l'évaluation des surfaces qui ont une composition botanique homogène est rapide alors que celle des surfaces présentant une composition hétérogène nécessitent un investissement en travail plus important.

2.2.1 Apprécier le potentiel biologique régional

L'évaluation de la qualité de chaque parcelle doit être faite en fonction du potentiel biologique de la région. Sous le terme de « région » est à comprendre, dans ce contexte, une unité paysagère ou un objet partageant une exposition et une altitude similaire.

Les clés (chapitre 3) permettent d'apprécier le potentiel biologique de l'unité paysagère/ l'objet par le biais d'espèces indicatrices des étages subalpins et montagnards (liste A).

La parcelle est parcourue pour rechercher les indicateurs de la liste A (chapitre 3). Si 3 espèces (ou plus) de la liste sont trouvées, alors la qualité doit être déterminée par le biais de la liste B; dans le cas contraire, utiliser la liste C (voir chapitre 3).

Si plusieurs parcelles font partie d'un même objet, il suffit de chercher les 3 indicateurs de la liste A sur l'ensemble de l'objet (indépendamment des limites des parcelles). En fonction du résultat, soit la liste B, soit la liste C est utilisée pour toutes les parcelles incluses dans cette surface.

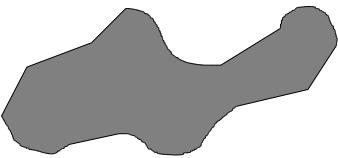
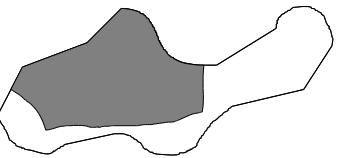
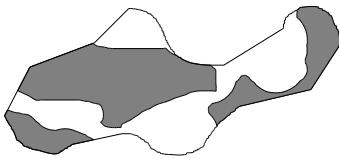
L'appréciation du potentiel biologique régional se fait uniquement au moment de l'inscription de la parcelle. Le résultat de cette appréciation est consigné par écrit. Lorsqu'une vérification de la qualité est faite, on utilise la même liste d'indicateurs que lors de la première évaluation (liste B ou C).

2.2.2 Acquérir une vision d'ensemble de la parcelle

Parcourir la parcelle à pied pour acquérir une vision d'ensemble. La végétation est souvent différente en bordure de parcelle. **Pour l'évaluation de la surface, on déduit donc une bordure de 5 m de large².**

² Pour les parcelles très étroites, de 5 à 15 m de large, il convient de tenir compte des effets des bordures. Les surfaces-test de seront dès lors non plus circulaires mais rectangulaires.

Trois situations peuvent apparaître à cette étape :

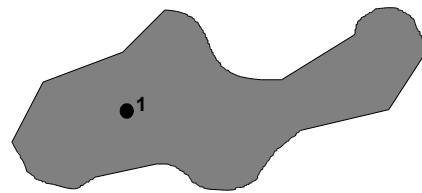
Situation A	Situation B	Situation C
La végétation est homogène sur toute la parcelle (sauf peut-être en bordure).	La végétation se distingue clairement en deux zones.	La végétation est hétérogène: des taches et des bandes de nature diverses sont distinguables.
		

Une esquisse de la situation de la parcelle (A, B, ou C) est faite.

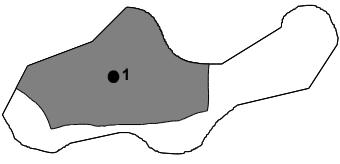
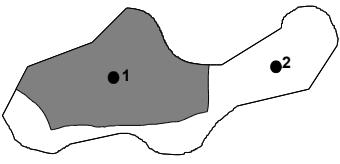
2.2.3 Estimer le pourcentage de la parcelle qui satisfait aux exigences de qualité

Situation A : la végétation est homogène (uniforme)

1.
 - Choisir une surface circulaire d'un rayon de 3 m (surface-test) dans une partie aussi représentative que possible de la parcelle. Contrôler sa qualité à l'aide de la clé valable pour la région (liste B ou C; voir chapitre 3).
 - Parcourir à pied la parcelle pour vérifier si la végétation est effectivement homogène. Si tel est le cas, le travail est terminé. Le pourcentage de végétation de qualité sur la parcelle est soit de 0% soit de 100%.
 - Si la parcelle se révèle être hétérogène, procéder comme dans la situation B ou C.



Situation B : la végétation se distingue clairement en deux zones

1.	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir une surface circulaire d'un rayon de 3 m (surface-test) dans la partie qui visuellement semble présenter la meilleure qualité sur la parcelle. Contrôler sa qualité à l'aide de la clé valable pour la région (liste B ou C; voir chapitre 3). • Parcourir la parcelle et délimiter la part qui présente une végétation comparable à celle de la surface-test. Reporter cette limite sur un plan de situation. 	
2.	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir une deuxième surface-test (n° 2) dans la partie de la parcelle, qui visuellement paraît être de «mauvaise» qualité (ceci permet de documenter et visualiser les extrêmes). Contrôler sa qualité. • Si la deuxième surface-test a également la qualité minimale exigée, parcourir la zone et vérifier que sa végétation est effectivement homogène. Si ceci est confirmé, l'ensemble de la parcelle remplit les exigences de qualité. • Si la deuxième surface-test n'a pas la qualité minimale exigée, vérifier les limites entre végétation de «bonne» et de «mauvaise» qualité. Les reporter sur le plan de situation et procéder à l'estimation de la part de végétation de qualité par rapport à la surface de la parcelle (le résultat doit être exprimé en % et/ou ares). 	

Situation C: la végétation est hétérogène

1.	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir une surface circulaire d'un rayon de 3 m (surface-test) dans la partie qui visuellement semble présenter la meilleure qualité sur la parcelle. Contrôler sa qualité à l'aide de la clé valable pour la région (liste B ou C; voir chapitre 3). • Parcourir la parcelle et délimiter la part qui présente une végétation comparable à celle de la surface-test. Reporter cette limite sur un plan de situation. 	
2.	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir une deuxième surface-test (n° 2) dans la partie de la parcelle non testée, qui visuellement paraît être de plus « mauvaise » qualité (ceci permet de documenter et visualiser les extrêmes). Contrôler sa qualité. • Parcourir à nouveau la parcelle et délimiter la part qui présente une végétation comparable à celle de la surface-test n° 2. Reporter cette limite sur un plan de situation. 	
3.	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la méthode décrite au point 2 ci-dessus sur les surfaces-test n° 3, 4, et 5 de façon à documenter toutes les parties de la parcelle délimitées au départ. • Reporter les limites entre végétations de « bonne » et de « mauvaise » qualité sur le plan de situation. Procéder à l'estimation de la part de végétation de qualité par rapport à la surface de la parcelle (le résultat doit être exprimé en % et/ou en ares). 	

3 Exigences minimales du niveau de qualité II pour les prairies extensives, peu intensives et les surfaces à litière

3.1 Généralités

Ce chapitre présente les clés d'évaluation du niveau de qualité II qui permettent de vérifier si les exigences requises par l'OPD sont remplies.

Le mode d'application des clés dans le terrain est expliqué au chapitre 2 de ce document.

3.2 Clés pour déterminer la qualité

Il existe deux clés pour le contrôle du niveau de qualité II pour les prairies extensives, peu intensives et les surfaces à litière :

- Une clé pour le Sud des Alpes; elle est valable pour les cantons du Tessin et du Valais et les vallées du Sud des Alpes pour les Grisons;
- Une clé pour le Nord des Alpes, valable pour les vallées au Nord des Alpes pour les Grisons et les autres cantons.

Les clés sont divisées en deux parties :

1. La première partie sert à apprécier le potentiel biologique de la région dans laquelle se situe la parcelle. L'évaluation de la parcelle doit être faite en fonction du potentiel biologique de la région (voir ch. 2.2.1). Sous le terme de « région » est à comprendre, dans ce contexte, une unité paysagère ou un objet partageant une exposition et une altitude similaire. L'appréciation du potentiel biologique régional, qui se fait par le biais de la liste A, permet de déterminer si la surface se situe plutôt en zone d'altitude ou pas.
2. La deuxième partie permet ensuite, en fonction du potentiel biologique régional constaté, de déterminer si la parcelle remplit les exigences de qualité. La même liste (B ou C) est utilisée pour les parcelles situées dans la même unité paysagère /le même objet.

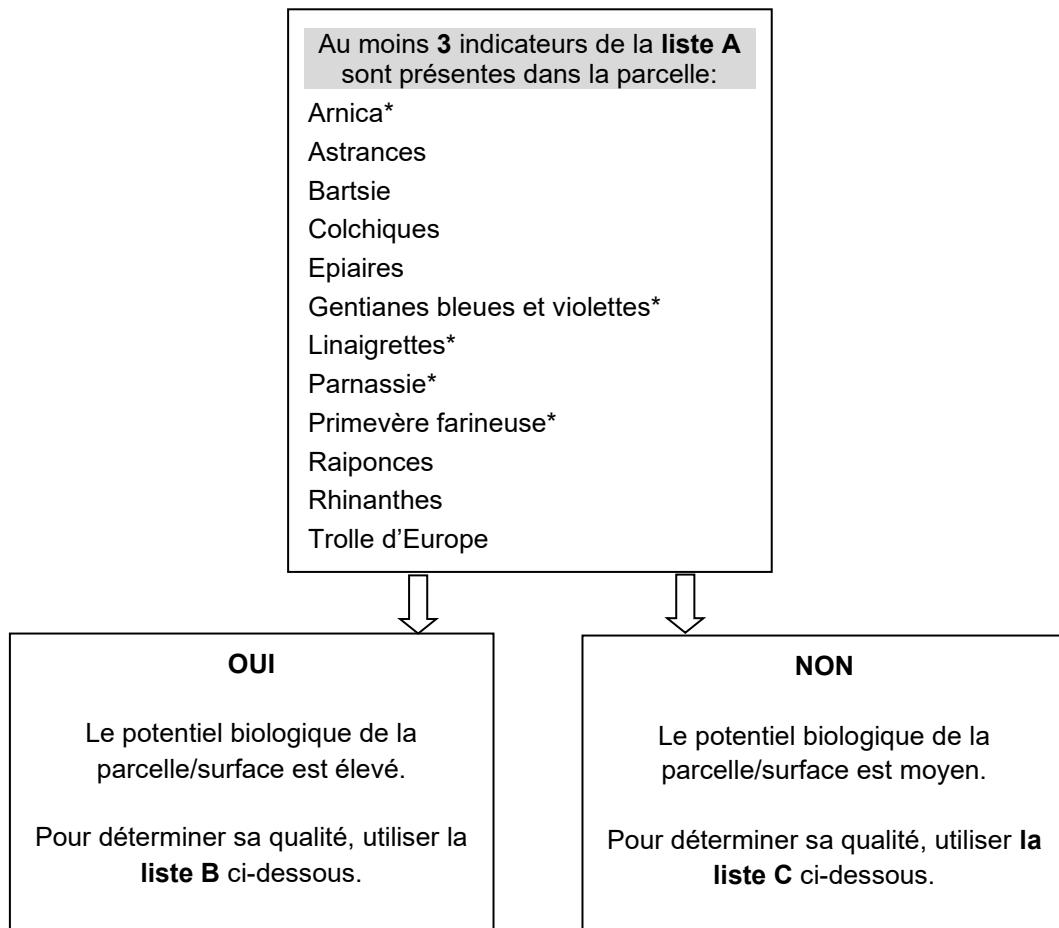
Les noms latins correspondant aux indicateurs et leur valeur indicatrice figurent aux pages 9 et 10 pour la clé du Nord des Alpes et aux pages 13 et 14 pour celle du Sud des Alpes.

Lorsqu'un indicateur regroupe plusieurs espèces, celui-ci est comptabilisé une fois (exemple : dans la surface il y a plusieurs espèces de gentianes bleues et de gentianes violettes. Ces espèces de gentianes sont comptabilisées comme 1 seul indicateur).

3.2.1 Clé pour le Nord des Alpes

Première étape: Appréciation du potentiel biologique régional

Liste A Nord des Alpes



Deuxième étape: Détermination de la qualité

Liste B Nord des Alpes

Au moins **6** indicateurs de la **liste B** sont présents dans la surface-test:

Arnica*
Astrances
Bartsie
Brome dressé*
Campanules
Cirse maraîcher
Colchiques
Epiaires
Esparcettes*
Euphorbe faux cyprès
Gentianes bleues et violettes*
Graminées en petites touffes* (sans la fétuque rouge)
Knauties et Scabieuses
Laiche glauque
Laiches* (sans la laiche glauque)
Linaigrettes*
Luzules
Marguerite
Orchidées*
Parnassie*
Pimprenelles
Plantain moyen
Populage
Potentille dressée
Primevère farineuse*
Primevères jaunes
Raiponcées
Reine des prés
Renoncule bulbeuse*
Rhinanthes
Salsifis
Sarriette et marjolaine
Sauge
Thyms
Trolle d'Europe

↓
OUI

La surface-test possède la qualité requise.

↓
NON

La surface-test ne possède pas la qualité requise.

Signaler au service de protection de la nature du canton les parcelles qui présentent soit :

- 1 ou 2 espèces suivies d'un * avec un important taux de recouvrement
- 3 espèces suivies d'un *

Liste C Nord des Alpes

Au moins **6** indicateurs de la **liste C** sont présents dans la surface-test:

Amourette
Arnica*
Astrances
Avoine pubescente
Bartsie
Brome dressé*
Campanules
Centaureées
Cirse maraîcher
Colchiques
Composées jaunes à 1 inflorescence (sans le pissenlit, le scorsonère, l'arnica et le salsifis des prés)
Composées jaunes à plusieurs inflorescences (sans l'arnica, le salsifis des prés, Laiteron et toutes les espèces appartenant au genre Sénéçon)
Epiaires
Esparcettes*
Euphorbe faux cyprès
Flouves
Gentianes bleues et violettes*
Gesses jaunes
Graminées en petites touffes* (sans la fétuque rouge)
Knauties et Scabieuses
Laiche glauque
Laiches* (sans la laiche glauque)
Linaigrettes*
Luzerne lupuline
Luzules
Marguerite
Orchidées*
Parnassie*
Pimprenelles
Plantain moyen
Populage
Potentille dressée
Primevère farineuse*
Primevères jaunes
Raiponcées
Reine des prés
Renoncule bulbeuse*
Rhinanthes
Salsifis
Sarriette et marjolaine
Sauge
Silène fleur de coucou
Silènes à fleurs blanches
Thyms
Trèfles jaunes à grosses inflorescences
Trolle d'Europe
Vesce cracca

↓
NON

La surface-test ne possède pas la qualité requise.

↓
OUI

La surface-test possède la qualité requise.

Liste des espèces utilisées pour la clé du Nord des Alpes

Légende: + Indicateurs pour des situations à potentiel biologique moyen; ++ Indicateurs de qualité pour toutes les situations; +++ Indicateurs de qualité pour toutes les situations et simultanément indicateurs des étages subalpins et montagnards. * Indicateurs de qualité «LPN».

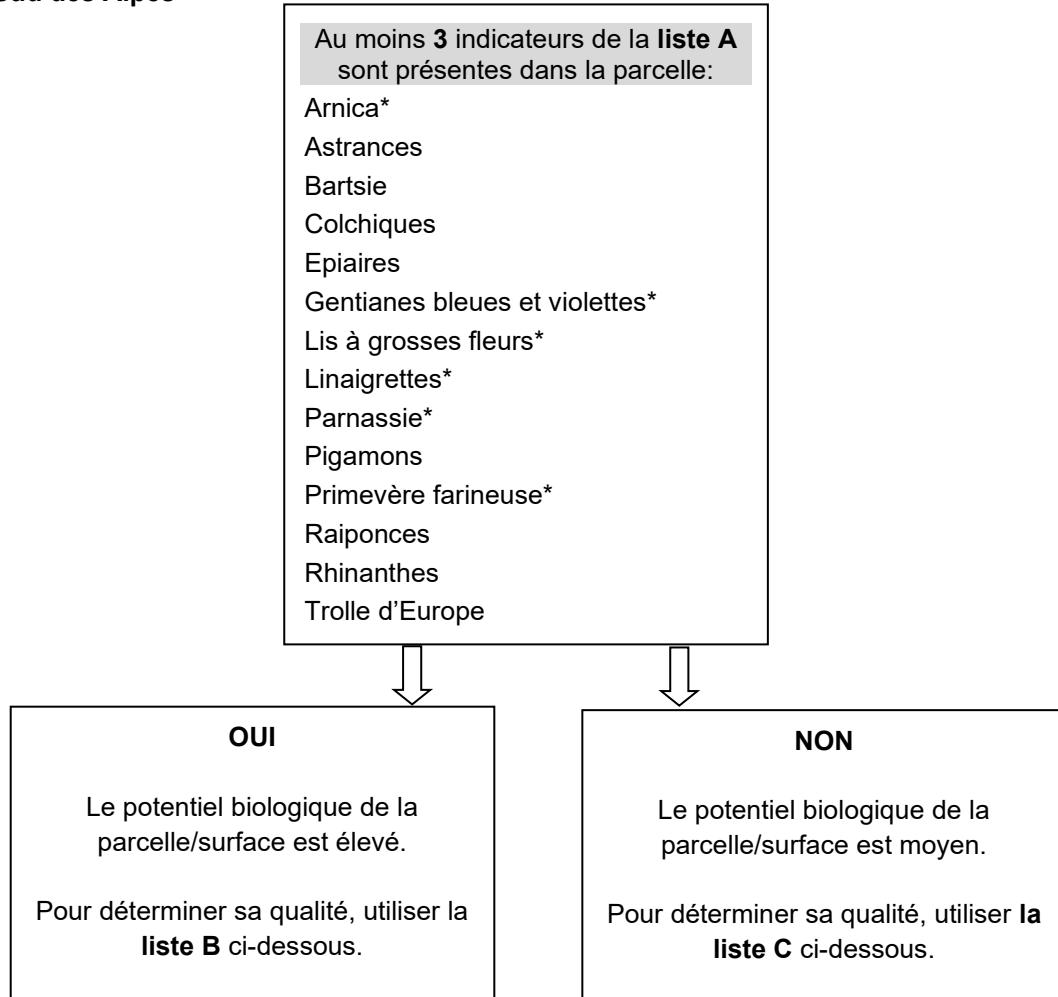
Liste	Indicateur	Nom(s) en latin	Espèces exclues	
+	C	Amourette	Briza media L.	
+++	A, B, C	Arnica*	Arnica montana L.	
+++	A, B, C	Astrances	Astrantia spp.	
+	C	Avoine pubescente	Helictotrichon pubescens (Huds.) Pilg.	
+++	A, B, C	Bartsie	Bartsia alpina L.	
++	B, C	Brome dressé*	Bromus erectus Huds.	
++	B, C	Campanules	Campanula spp.	
+	C	Centaurées	Centaurea spp.	
++	B, C	Cirse maraîcher	Cirsium oleraceum (L.) Scop.	
+++	A, B, C	Colchiques	Colchicum spp.	
+	C	Composées jaunes à 1 inflorescence	Inula salicina L., Inula hirta L., Buphthalmum salicifolium L., Hypochaeris uniflora, Leontodon hispidus L. s.l. Leontodon crispus Vill., Leontodon helveticus Merat, Leontodon montanus Lam., Leontodon incanus (L.) Schrank s.l., Leontodon saxatilis, Aposeris foetida (L.) Lessing, Crepis bocconei Sell, Crepis alpestris (Jacq.) Tausch, Hieracium intybaceum All., Hieracium pilosella L., Hieracium peleterianum Merat, Hieracium hoppeanum Schultes, Hieracium saussureoides Arv.-Touv., Hieracium alpinum L., Hieracium piliferum Hoppe agg.	Taraxacum spp., Scorzoneroides spp., Tragopogon spp., Arnica montana L.
+	C	Composées jaunes à plusieurs inflorescences	Solidago virgaurea L. s.l., Pulinaria spp., Inula conyzoides, Inula britannica L., Inula helvetica Weber, Hypochaeris radicata, Hypochaeris maculata, Leontodon autumnalis L., Calycocorsus stipitatus (Jacq.) Rauschert, Picris spp., Crepis praemorsa (L.) Walther, Crepis froelichiana Froelich, Crepis nemauensis Gouan, Crepis setosa Haller fil., Crepis foetida L., Crepis pyrenaica (L.) Greut., Crepis capillaris (L.) Wallr., Crepis pulchra L., Crepis mollis (Jacq.) Asch., Crepis paludosa (L.) Moench, Crepis conyzifolia (Gouan) Kerner, Crepis biennis L., Crepis nicaeensis Pers., Crepis vesicaria L. s.l., Crepis tectorum L., Hieracium staticifolium All., Hieracium lactucella Wallr., Hieracium angustifolium Hoppe, Hieracium piloselloides Vill., Hieracium bauhinii, Hieracium cymosum L., Hieracium caespitosum Dumort, Hieracium murorum L., Hieracium lachenalii Gmelin, Hieracium bifidum Hornem., Hieracium pictum Pers., Hieracium schmidii Tausch, Hieracium villosum Jacq., Hieracium bupleuroides Gmelin, Hieracium glaucum All., Hieracium amplexicaule L., Hieracium humile Jacq., Hieracium tomentosum L., Hieracium prenanthoides Vill., Hieracium umbellatum L., Hieracium laevigatum Willd., Hieracium sabaudum L., Hieracium racemosum Willd.	Senecio spp., Sonchus spp., Tragopogon spp., Arnica montana L.
+++	A, B, C	Epiaires	Stachys officinalis (L.) Trevis., Stachys pratica (Zant.) Ghreut. et Pign.	
++	B, C	Esparcettes*	Onobrychis spp.	
++	B, C	Euphorbes faux cyprés	Euphorbia cyparissias L.	
+	C	Flouves	Anthoxanthum spp.	

	Liste	Indicateur	Nom(s) en latin	Espèces exclues
+++	A, B, C	Gentianes bleues et violettes *	<i>Gentiana</i> spp.	<i>Gentiana lutea</i> L., <i>G. punctata</i> L.
+	C	Gesses jaunes	<i>Lathyrus pratensis</i> L., <i>L. occidentalis</i> (Fisch. Et Mey.) Fritsch	
++	B, C	Graminées en petites touffes *	<i>Festuca ovina</i> L. agg., <i>Festuca violacea</i> Gaud. s.l., <i>Festuca valesiaca</i> Schleicher s.l., <i>Festuca varia</i> Haenke s.l., <i>Festuca quadriflora</i> Honck., <i>F. heterophylla</i> Lam., <i>F. halleri</i> All. s.l., <i>Nardus stricta</i> L., <i>Poa bulbosa</i> L., <i>Avenella flexuosa</i> (L.) Parl., <i>Agrostis rupestris</i> All., <i>Agrostis alpina</i> Scop., <i>Stipa</i> spp.	<i>Festuca rubra</i> L. s.l.
++	B, C	Knauties et Scabieuses	<i>Knautia</i> spp., <i>Scabiosa</i> spp.	
++	B, C	Laiche glauque	<i>Carex flacca</i> Schreb.	
++	B, C	Laiches*	<i>Carex</i> spp.	
+++	A, B, C	Linaigrettes*	<i>Eriophorum</i> spp.	
+	C	Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i> L.	
++	B, C	Luzules	<i>Luzula</i> spp.	
++	B, C	Marguerite	<i>Leucanthemum</i> spp.	
++	B, C	Orchidées*	<i>Orchidaceae</i>	
+++	A, B, C	Parnassie*	<i>Parnassia palustris</i> L.	
++	B, C	Pimprenelles	<i>Sanguisorba</i> spp.	
++	B, C	Plantain moyen	<i>Plantago media</i> L.	
++	B, C	Populage	<i>Caltha palustris</i> L.	
++	B, C	Potentille dressée	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Raeusch.	
+++	A, B, C	Primevère farineuse*	<i>Primula farinosa</i> L.	
++	B, C	Primevères jaunes	<i>Primula acaulis</i> (L.) L., <i>Primula elatior</i> (L.) L., <i>Primula veris</i> L. s.l., <i>Primula auricula</i> L.	
+++	A, B, C	Raiponces	<i>Phyteuma</i> spp.	
++	B, C	Reine des prés	<i>Filipendula</i> spp.	
++	B, C	Renoncule bulbeuse*	<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	
+++	A, B, C	Rhinanthes	<i>Rhinanthus</i> spp.	
++	B, C	Salsifis	<i>Tragopogon</i> spp.	
++	B, C	Sarriette et marjolaine	<i>Clinopodium vulgare</i> L., <i>Origanum vulgare</i> L.	
++	B, C	Sauge	<i>Salvia pratensis</i> L.	
+	C	Silène fleur de coucou	<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv.	
+	C	Silènes à fleurs blanches	<i>Silene pratensis</i> (Rafn.) Godr., <i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke s.l., <i>Silene dichotoma</i> Ehrh., <i>Silene nutans</i> L. s.l., <i>Silene rupstris</i> L., <i>Silene pusilla</i> W. et K.	
++	B, C	Thym	<i>Thymus</i> spp.	
+	C	Trèfles jaunes à grosses inflorescences	<i>Lotus</i> spp., <i>Hippocrepis</i> spp., <i>Coronilla</i> spp., <i>Anthyllis</i> spp., <i>Medicago falcata</i> L.	
+++	A, B, C	Trolle d'Europe	<i>Trollius europaeus</i> L.	
+	C	Vesce cracca	<i>Vicia cracca</i>	

3.2.2 Clé pour le SUD des Alpes

Première étape: Appréciation du potentiel biologique régional

Liste A Sud des Alpes



Deuxième étape: Détermination de la qualité

Liste B Sud des Alpes

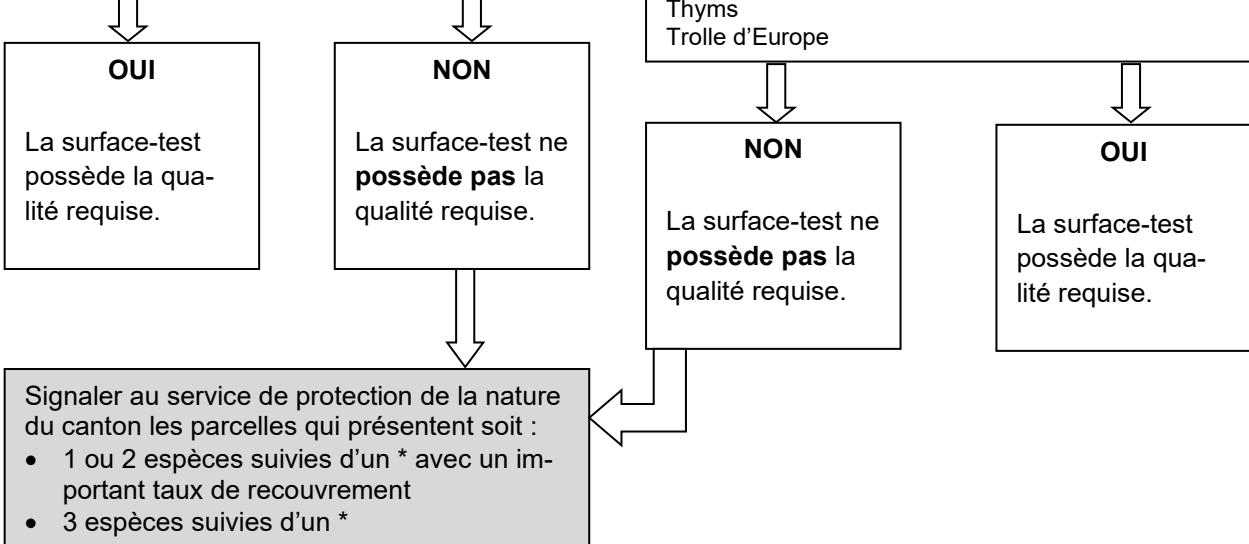
Au moins **6** indicateurs de la **liste B** sont présents dans la surface-test:

Arnica*
 Astrances
 Bartsie
 Brome dressé*
 Campanules
 Cirse maraîcher
 Colchiques
 Epiaires
 Eparcette*
 Euphorbe faux cyprès
 Gaillet*, jaune
 Gentianes bleues et violettes*
 Graminées en petites touffes* (sans Fétuque rouge)
 Laiche glauque
 Laiches* (sans Laiche glauque)
 Linaigrettes*
 Lis à grosses fleurs
 Luzules
 Marguerite
 Orchidées*
 Parnassie*
 Pigamons
 Pimprenelles
 Plantain moyen
 Populage
 Potentille dressée*
 Primevère farineuse*
 Primevères, jaunes
 Raiponcés
 Reine des prés
 Renoncule bulbeuse*
 Rhinanthes
 Salsifis
 Sarriette et marjolaine
 Sauge
 Thym
 Trolle d'Europe

Liste C Sud des Alpes

Au moins **6** indicateurs de la **liste C** sont présents dans la surface-test:

Amourette
 Arnica*
 Astrances
 Bartsie
 Brome dressé*
 Campanules
 Centaurées
 Cirse maraîcher
 Colchiques
 Epiaires
 Eparcettes*
 Euphorbe faux cyprès
 Gaillet*, jaune
 Gentianes bleues et violettes*
 Graminées en petites touffes* (sans la fétuque rouge)
 Knauties et Scabieuses
 Laiche glauque
 Laiches* (sans la laiche glauque)
 Linaigrettes*
 Lis à gros fleurs
 Luzules
 Marguerite
 Orchidées*
 Parnassie*
 Pigamons
 Pimprenelles
 Plantain moyen
 Populage
 Potentille dressée*
 Primevère farineuse*
 Primevères jaunes
 Raiponcés
 Reine des prés
 Renoncule bulbeuse*
 Rhinanthes
 Salsifis
 Sarriette et marjolaine
 Sauge
 Thym
 Trolle d'Europe



Liste d'espèces utilisées pour la clé du Sud des Alpes

Légende: + Indicateurs pour des situations à potentiel biologique moyen; ++ Indicateurs de qualité pour toutes les situations; +++ Indicateurs de qualité pour toutes les situations et simultanément indicateurs de l'étage subalpin et montagnard. * Indicateurs de qualité « LPN »

	Liste	Indicateurs	Nom(s) en latin	Espèces exclues
+	C	Amourette	<i>Briza media</i> L.	
+++	A, B, C	Arnica*	<i>Arnica montana</i> L.	
+++	A, B, C	Astrances	<i>Astrantia</i> spp.	
++	B, C	Brome dressé*	<i>Bromus erectus</i> Huds.	
+++	A, B, C	Bartsie	<i>Bartsia alpina</i> L.	
++	B, C	Campanules	<i>Campanula</i> spp.	
+	C	Centaurées	<i>Centaurea</i> spp.	
++	B, C	Cirse maraîcher	<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop.	
+++	A, B, C	Colchiques	<i>Colchicum</i> spp.	
+++	A, B, C	Epiaires	<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trevis., <i>Stachys pradica</i> (Zant.) Ghreut. Et Pign.	
++	B, C	Esparcettes*	<i>Onobrychis</i> spp.	
++	B, C	Euphorbes faux cyprès	<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	
++	B, C	Gaillet*, jaune	<i>Galium verum</i> L. s.l.	
+++	A, B, C	Gentianes bleues et violettes *	<i>Gentiana</i> spp.	<i>Gentiana lutea</i> L., <i>G. punctata</i> L.
++	B, C	Graminées en petites touffes*	<i>Festuca ovina</i> L. agg., <i>Festuca violacea</i> Gaud. s.l., <i>Festuca valesiaca</i> Schleicher s.l., <i>Festuca varia</i> Haenke s.l., <i>Festuca quadridiflora</i> Honck., <i>F. heterophylla</i> Lam., <i>F. halleri</i> All. s.l., <i>Nardus stricta</i> L., <i>Poa bulbosa</i> L., <i>Avenella flexuosa</i> (L.) Parl., <i>Agrostis rupestris</i> All., <i>Agrostis alpina</i> Scop., <i>Stipa</i> spp.	<i>Festuca rubra</i> L. s.l.
+++	A, B, C	Lis à grosses fleurs*	<i>Lilium</i> spp., <i>Paradisea liliastrum</i> (L.) Bertol., <i>Anthericum</i> spp.	
+	C	Knauties et Scabieuses	<i>Knautia</i> spp., <i>Scabiosa</i> spp.	
++	B, C	Laiche glauque	<i>Carex flacca</i> Schreb.	
++	B, C	Laiches*	<i>Carex</i> spp.	<i>Carex flacca</i> Schreb.
+++	A, B, C	Linaigrettes*	<i>Eriophorum</i> spp.	

	Liste Sud des Alpes	Indicateur	Nom(s) en latin	Espèces exclues
++	B, C	Luzules	<i>Luzula</i> spp.	
++	B, C	Marguerite	<i>Leucanthemum</i> spp.	
++	B, C	Orchidées*	<i>Orchidaceae</i>	
+++	A, B, C	Parnassie*	<i>Parnassia palustris</i> L.	
+++	A, B, C	Pigamons	<i>Thalictrum</i> spp.	
++	B, C	Pimprenelles	<i>Sanguisorba</i> spp.	
++	B, C	Plantain moyen	<i>Plantago media</i> L.	
++	B, C	Populage	<i>Caltha palustris</i> L.	
++	B, C	Potentille dressée	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Raeusch.	
+++	A, B, C	Primevère farineuse*	<i>Primula farinosa</i> L.	
++	B, C	Primevères, jaunes	<i>Primula acaulis</i> (L.) L., <i>Primula elatior</i> (L.) L., <i>Primula veris</i> L. s.l., <i>Primula auricula</i> L.	
+++	A, B, C	Raiponces	<i>Phyteuma</i> spp.	
++	B, C	Reine des prés	<i>Filipendula</i> spp.	
++	B, C	Renoncule bulbeuse*	<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	
+++	A, B, C	Rhinanthes	<i>Rhinanthus</i> spp.	
++	B, C	Salsifis	<i>Tragopogon</i> spp.	
++	B, C	Sarriette et marjolaine	<i>Clinopodium vulgare</i> L., <i>Origanum vulgare</i> L.	
++	B, C	Sauge	<i>Salvia pratensis</i> L.	
++	B, C	Thyms	<i>Thymus</i> spp.	
+++	A, B, C	Trolle d'Europe	<i>Trollius europaeus</i> L.	